

District Charente-Maritime

Siège social :

13, Cours Paul Doumer.
17100 – SAINTES

Accueil :

Agnès BROUSSE
Tél : 05/46/91/70/88
Fax : 05/46/91/79/21

Site et E-mail :

Site : <http://foot17.fff.fr>
E-mail : district@foot17.fff.fr

Adresse postale :

BP 80172
17116 SAINTES CEDEX

Horaires d'ouverture Des Bureaux

Du Lundi au Vendredi : 9H00 à 17H30

Agenda

Com Championnats

22 déc 17h00

Com Technique

22 déc 18h30

Com Jeunes

21 déc 18h00

Com Discipline

4 janvier 18h00

Com Discipline

11 janvier 18h00

Formation Promotionnels Ligue

12 janvier 19h00

Réunion Clubs LFNA

15 janvier 18h00

Bureau CDA

16 janvier 19h00

Sommaire

PV p 02/16

Infos p 17/24

Partenaires p25/28



Encore de la pluie

ANNULATION DES RENCONTRES

Compte tenu des conditions atmosphériques et afin de protéger l'ensemble des terrains du département, le District a décidé de

Reporter les journées des 15/16/et 17 décembre 2017

Dans les catégories Vétérans et Seniors, Féminines Seniors et pour les U6 à U11

La date du report sera fixée par la Commission des Championnats.

Les rencontres des catégories U13, U15 et U17 prévues les 16 et 17 décembre **sont maintenues.**

RAPPEL

La fin de la 1ère phase des Championnats U13/15 et 17 est fixée au **mercredi 20 décembre 2017** : passé ce délai, les rencontres non jouées ne seront pas validées : attention aux montées pour la 2ème phase, le règlement stipule que si le terrain de l'équipe recevante est fermé, la rencontre doit être inversée.



COMMISSION CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES PV N°11 du 7 décembre 2017

Président : M. PAGNOUX MARIO

Présents : Mme DUTHIN Patricia Mrs. BOUQUET Jérôme. BARIS Jean François. KOUROGHLI Jamel

Excusés : MM. BALAGEAS Bernard. PREGHENELLA Jacques.

Participe : M. FERNANDEZ Robert.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné. Pour les décisions concernant les matchs de Coupe, de Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

Forfaits :

D3 – (Amende 40 €) :

Poule C – ST JUST LUZAC – match n° 55932.1 du 19/11/2017 (1^{er} forfait)

Poule D - FC BMP/PONS 1 – Match n° 56009.1 du 26/11/2017 (1^{er} forfait)

Poule E – MONTGUYON 2 – match n° 56073.1 du 25/11/2017 (1^{er} forfait)

D4 – (Amende 40 €) :

Poule A – VERINES 2 – match n° 56140.1 du 26/11/2017 (2^{ème} forfait)

Poule C – US AUNISIEN PUYRAVAULT – match n° 56272.1 du 26/11/2017 (1^{er} forfait)

Poule F – US PONS/F.C BMP 2 – match n° 56467.1 du 25/11/2017 (2^{ème} forfait)

CHALLENGE DES RESERVES (Amende de 32 €) :

MONTGUYON 2 - match n° 58988.1 du 03/12/2017

U14-U15 Niveau 1-2 (Amende de 18 €) :

Poule E : St Palais 2 – match n°57332.1 du 25/11/2017 (1^{er} forfait)

U12-U13 Phase 1– (Amende 18 €) :

Poule B Niveau 1 : DIABLES ROUGES BCY 1 – Match n°57472.1 du 25/11/2017 (1^{er} forfait)

Poule D Niveau 2 : DIABLES ROUGES BCY 2 – Match n°57607.1 du 25/11/2017 (1^{er} forfait)

Poule G Niveau 3 : FC LA JARRIE/LA JARNE 2 – Match n°57695.1 du 25/11/2017 (2^{ème} forfait)

Poule H Niveau 3 : ST PORCHAIRE CORME ROYALE – Match n°57734.1 du 18/11/2017 (1^{er} forfait)

Poule I Niveau 3 : ST ROGATIEN FC 1 – Match n°57765.1 du 07/10/2017 (2^{ème} forfait)

Poule I Niveau 3 : ST ROGATIEN FC 1 – Match n°57762.1 du 28/10/2017 (3^{ème} forfait)

U10-U11 Phase 1– (Amende 18 €) :

Poule M – FORGES 1 – match n°58819.1 du 18/11/2017 (1^{er} forfait)

Poule W – GJ SUD SAINTONGE 3 – match n°58972.1 du 25/11/2017 (1^{er} forfait)

U14-U17 A8 FÉMININ Phase 2 – (Amende 18 €) :

Poule C Niveau 3 et 4 : LA COURONNE 2 – match n°58569.2 du 02/12/2017 (1^{er} forfait)

Poule D Niveau 4 : E.F. DE SAINTONGE 1 – match n°58579.1 du 25/11/2017 (1^{er} forfait)



COMMISSION CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES PV N°11 du 7 décembre 2017 (suite)

Forfaits Généraux :

D4 (Amende de 58 €) :

Poule A : ST ROGATIEN FC 3

U16-U17 Phase 1- (Amende 26 €) :

Poule Elite : NIEUL SUR MER ASM 1

U12-U13 Phase 1- (Amende 26 €) :

Poule I Niveau 3 : ST ROGATIEN FC 1

U10-U11 Phase 2- (Amende 26 €) :

Poule M Niveau 3 : FORGES 1

Joueurs suspendus :

Match n°58507.1 du 03/12/2017 en Challenge des réserves Aunis A.F.C 2 – F.C.B.E 2 :

Après vérification des pièces au dossier, le joueur du Club d'Aunis AFC 2 licence n° 1746216394 était suspendu à la date initiale et ne pouvait participer à la rencontre du match à rejouer.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges donne match perdu au Club de d'Aunis A.F.C 2 et qualifie le Club de FCBE 2 pour le tour suivant

Les frais de dossier de 34 € seront débités au Club d'AUNIS A.F.C.

Match n°56072.1 du 26/11/2017 en D3 Poule E U.S.C.M 1 – C.O.S.M. Du Lary 2 :

Après vérification des pièces au dossier, le joueur du Club de C.O.S.M Du Lary 2, licence n° 1192410405 était suspendu le jour de la rencontre. Le joueur était sanctionné d'un match avec sursis

La Commission des Championnats donne match perdu par pénalité au Club de C.O.S.M Du Lary 2, retrait d'un point, 0 but à 3 pour en reporter le bénéfice au Club de U.S.C.M.1.

Les frais de dossier de 34 € seront débités au Club de C.O.S.M. du Lary.

Réserves / Réclamations :

Match n°59009.1 du 01/12/2017 en Coupe des Vétérans US Alerte St Aigulin 3 – Avenir de Matha 4 :

Réserve des Clubs de St Aigulin 3 et d'Avenir de Matha 4 :

La Réserve des deux clubs sur la Feuille de Match n'est pas recevable. La confirmation par zimbra est transformée en réclamation. Après vérification des pièces au dossier, La CDC donne match perdu pour St Aigulin en vertu de l'article 8 des règlements de Coupes et Challenges du District de la Charente-Maritime. Avenir de Matha n'étant pas en infraction avec l'article 8. Avenir de Matha est qualifié pour les ½ finales.

Les frais de dossier de 34 € et les frais de procédure de réserve de 38 € soit 72 € seront débités au Club de d'ALERTE ST AIGULIN.

Match n°55610.1 du 25/11/2017 en D2 Poule A EFC Db2s 1 – FC Atlantique 1 :

Réserve du Club de EFC Db2s 1 :

Réserve recevable. Rejetée. Après vérification des pièces au dossier, pas d'infraction constatée, à l'article 160 des règlements de la FFF.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges confirme le résultat.

Les frais de dossier de 34 € et les frais de procédure de réserve de 38 € soit 72 € seront débités au Club de EFC DB2S.

Match n°57104.1 du 18/11/2017 en U14-U15 Poule ELITE GJ E.S.C/Estl 1 – F.C.P.O.17/PFC 1 :

Réclamation du Club de F.C.P.O.17/PFC 1 :

Réclamation recevable. Après vérification des pièces au dossier, 4 joueurs de l'équipe ESTL ont joué en U16 R2 le 11/11/2017 en référence à l'article 153 des RG de la FFF, la CDC donne match perdu par pénalité au club de GJ ESC ESTL 1 retrait d'un point, 0pt et 0 but. Le Club de FCPO 17/PFC garde le point acquis.

Les frais de dossier de 34 € et les frais de procédure de réclamation de 38 € soit 72 € seront débités au Club du GJ ESC/ESTL.



COMMISSION CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES PV N°11 du 7 décembre 2017 (suite)

Matchs arrêtés :

Match n°56202.1 du 25/11/2017 D4 Poule B ST Rogatien 2 – Breuil Magné Fc 2 :

Match arrêté à la 65^{ème} minute. Après vérification des pièces au dossier, l'équipe de Breuil Magné ne pouvait continuer la rencontre par manque de joueurs. La Commission des Championnats donne match perdu au Club de Breuil Magné, 0 point 0 but à 5 (score favorable) au bénéfice de St Rogatien.
Les frais de dossier de 34 € seront débités au Club de BREUIL MAGNÉ.

Divers :

Match n°56119.1 du 29/10/2017 en D4 Poule A As de La Baie 2 – Es Rochelaise 3 : (Rectificatif au PV N°9 du 16/11/2017)

L'équipe d'As de la Baie n'avait que 7 joueurs et ne pouvait pas commencer la rencontre. La Commission des Championnats donne match perdu par forfait au club d'As de la Baie 2 retrait d'un point au classement et 0 pt 0 but à 3 pour en reporter le bénéfice au club d'Es Rochelaise 3. Amende de 40 € (1^{er} forfait) au club d'As de la Baie.

Feuilles de matchs en retard :

U14 - U15 AMENDE DE 14 € :

ROCHEFORT FC 2 – EFC DB2S 2 – GJ SUD SAINTONGE 2 -

U14F - U17 F AMENDE DE 14 € :

LA COURONNE 2 – EFC DB2S 2 – GJ SUD SAINTONGE 2 -

U10F - U13 F AMENDE DE 11 € :

GJ SUD SAINTONGE 1 - GJ SUD SAINTONGE 1 -

U12 - U13 AMENDE DE 11 € :

LA ROCHELLE VILLENEUVE 1 (x2) – EFC DB2S 1 – EFC DB2S 2- ST PORCHAIRE/CORME ROYAL FC 1 – GJ SUD SAINTONGE 2 – ANGOULINS 1

U10 - U11 AMENDE DE 11 € :

EH VAL DE STGE 1 (Rectificatif au PV n°9 du 16/11/2017) – E.F.C. Db2s 1 (x2) - E.F.C. Db2s 2 (x2) – ST ROGATIEN – GJ SUD SAINTONGE 1 – LA JARRIE/LA JARNE 2 - ANGOULINS 1

Courriers :

Courrier reçu de madame BIROLLAUD Secrétaire du club d'ES ST JUST DE LUZAC.
C'est au club d'ES ST JUST DE LUZAC de prendre contact avec les Clubs adverses afin de trouver une solution.
La Commission des Championnats n'étant pas à même de régler ce problème.

Courriel reçu de Mr COPERTINO Nicolas Président de la commission de la CDTIS Pour nous informer qu'il donne un avis négatif au club de EFC DB2S pour jouer ses rencontres en nocturne.
La commission des Championnat entérine la décision de la CDTIS. Les matchs de l'équipe d'EFC DB2S en départemental 2 devront jouer leurs matchs le dimanche à 15h à compter du 17/12/2017.

Licences manquantes :

Match 57663.1 du 23/09/2017 U12 - U13 Poule G LA ROCHELLE VILLENEUVE 1 :

13 licences manquantes 78 €.

Match 56955.1 du 07/10/2017 U16 - U17 Poule A SAINT GÉNIS DE SAINTONGE 1 :

1 licence manquante 6 €. Le joueur licence n° 2545037173 n'avait pas sa licence de validée le jour de la rencontre.



COMMISSION CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES PV N°11 du 7 décembre 2017 (suite et fin)

Match 58587.1 du 18/11/2017 U10 - U13 Féminin Poule C COGNAC ENTENTE 1 :

1 licence manquante 6 €. La joueuse licence n°2547116515 n'avait pas sa licence de validée le jour de la rencontre.

Match 58550.1 du 02/12/2017 U14 – U17 Féminin Poule A C.S.C.S M.J.C. 1 :

1 Licence manquante 6 €. La joueuse licence n°2547834880 n'avait pas sa licence de validée le jour de la rencontre.

Match 58622.1 du 02/12/2017 U10 - U13 Féminin Poule A C.O. LA COURONNE 1 :

1 Licence manquante 6 €. La joueuse licence n° 2548585016 n'avait pas sa licence de validée le jour de la rencontre.

Match 58543.1 du 18/11/2017 U14 – U17 Féminin Poule A C.S.C.S M.J.C. 1 :

1 Licence manquante 6 €. La joueuse licence n°2548570889 n'avait pas sa licence de validée le jour de la rencontre.

Match 58561.1 du 25/11/2017 U14 – U17 Féminin Poule B ROCHEFORT/ESTL 1 :

1 Licence manquante 6 €. La joueuse licence n°2548517454 n'a pas fait de demande de licence pour la saison 2017/2018.

Match 58418.1 du 21/10/2017 Coupe U12 - U13 Brassage Poule 19 ES ROCHELAISE 2 :

10 licences manquantes 60 €.

Non utilisation de la F.M.I :

Match n°57105.1 du 25/11/2017 en U14 – U15 Poule ELITE F.C.2C 1 – CAP AUNIS PTT FC 1 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 36 euros au Club de F.C.2C 1.

Match n°55867.1 du 19/11/2017 en D3 Poule B BREUIL MAGNE FC 1 – CABARIOT 2:

Feuille de match non informatisée. Tablette toujours au District.

Amende de 36 euros au Club de BREUIL MAGNÉ.

La commission valide les amendes pour les modifications d'horaires, de dates et de terrains et les non saisie des résultats par internet.

La prochaine Commission aura lieu le 22/12/2017 à 17 heures

Le Président,
Mario PAGNOUX

Le Secrétaire de séance,
Patricia DUTHIN



AG EXTRAORDINAIRE ET FINANCIÈRE À MAZERAY LE 24 NOVEMBRE 2017

Membres du comité directeur :

Présents : Mme Pierrette BARROT. Gaëlle FEDY. MM. Bernard BALAGEAS. Jérôme BOUQUET. Philippe BRAVIN. Georges CASCARINO. Bernard CHATEAUGIRON. Nicolas COPERTINO. Éric CORNIER. Jean-Bernard DAUBA. Jean-François DECHAUX. Fabrice EREAU. Robert FERNANDEZ. Jacques MOQUAY. Gérard PERRIN. Jacques PREGHENELLA. Philippe ROCHEL. Christian VALDEC.

Absents excusés : Mme Lisette BONNARD. MM. Stéphane ARDOIN. Jean-Louis BARBESSOU. Bruno GORUCHON. Jamel KOUROGHLI. Mario PAGNOUX.

Personnel administratif et technique :

Assistent à l'assemblée Mmes Patricia BORZEIX CONCAIX, Agnès BROUSSE, Marilyne PINARD. MM. Jean-Christophe BRUNET, Brice LATOUR, Ludovic MARTIN, Arnaud PROUST.

Excusé : Corentin LAROCHE.

Personnalités présentes :

M. Saïd ENNJIMI, président de la LFNA.
Mme Caroline ALLOUÉ, conseillère départementale.
M. Sylvain MARCHAL, 1^{er} adjoint au maire de MAZERAY.
M. Pascal TINGAUD, membre du comité de la LFNA.
M. Vincent MICHEAU, président du club de MAZERAY.

Personnalités excusées :

M. Jean-Philippe ARDOUIN, député de la Charente-Maritime.
M. Stéphane VILAIN, vice-président du conseil départemental.
M. Alexandre MAGNANT, directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Clubs absents:

U.S. FORGES D'AUNIS
DIABLES ROUGES BOUCHOLEURS CHATELAILLON YVES.
ENTENTE SPORTIVE PORT DES BARQUES.
ENTENTE SPORTIVE AUNSIENNE D'AYTRÉ.
S.A. HAIMPS.
SOUBISE O.C.
BORDERIES SP. CHÉRAC.
F.C. ST ROGATIEN.
BURIE F.C.
U.S. BÉDENAC.



AG EXTRAORDINAIRE ET FINANCIÈRE À MAZERAY LE 24 NOVEMBRE 2017 (suite)

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Après s'être assurée que le quorum est atteint, la présidente madame Pierrette BARROT déclare l'assemblée générale extraordinaire ouverte.

Elle souhaite la bienvenue à toutes les personnalités ici présentes ce soir, et à vous tous qui représentez tous les clubs de notre district. Elle demande que l'on respecte une minute de silence à la mémoire de celles et ceux qui nous ont quittés durant cette année sportive. La parole est donnée à monsieur Sylvain MARCHAL 1^{er} adjoint au maire de MAZERAY et à monsieur Vincent MICHEAU, président du club.

Monsieur Sylvain MARCHAL excuse madame le maire de la commune retenue par ailleurs, et souhaite la bienvenue à tous les intervenants ainsi qu'aux représentants des clubs.

Monsieur Vincent MICHEAU nous présente son club et remercie le district d'avoir choisi la commune de MAZERAY pour tenir ces assemblées.

Madame Pierrette BARROT les remercie, et donne la parole à madame Caroline ALOUÉ, conseillère départementale. Celle-ci remercie la présidente du district et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle est surprise par le nombre de clubs et de licenciés dans notre département. Elle espère que les travaux de cette assemblée générale s'avéreront riches et productifs. La présidente la remercie et donne la parole à M. Robert FERNANDEZ secrétaire général, qui va faire lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Modification des statuts du district de la Charente-Maritime.
2. Regroupement des assemblées générale et financière.
3. Vœux de la commission des coupes, suppressions des prolongations à partir de la saison 2018/2019.

● Modification des statuts du district de la Charente-Maritime

Monsieur le président de la L.F.N.A., madame la présidente du district de la Charente-Maritime, madame et messieurs les membres du comité directeur, madame et messieurs les présidents des clubs, à la demande de la F.F.F., et afin d'harmoniser les statuts dans les districts, cette dernière a demandé de procéder à leurs modifications en s'appuyant sur un modèle type. De ce fait, les services administratifs ont préparé un dossier de modification qui a été adressé pour avis, au service juridique de la F.F.F. le 21 septembre 2017.

Après avoir tenu compte de leurs observations, le document a été présenté au comité directeur du district, qui lors de sa séance du 19 octobre 2017, a validé ces nouveaux statuts. Conformément à l'article 28 des statuts en vigueur, ceux-ci ne peuvent être modifiés que par une assemblée générale extraordinaire sur proposition du comité directeur.

Les nouveaux statuts ont été diffusés à tous les clubs et figurent sur le site du district. Après avoir présenté les points importants des changements qui y ont été apportés et répondu aux diverses questions des personnes présentes dans la salle, les nouveaux statuts sont mis au vote.

À la demande des clubs et à l'unanimité, ce vote se fera à main levée.

Nombre de votants	114 clubs
Pour l'adoption des statuts	106 clubs
Contre	4 clubs
Abstentions	4 clubs

Les statuts que je viens de vous présenter, sont adoptés à compter de ce jour.



AG EXTRAORDINAIRE ET FINANCIÈRE À MAZERAY LE 24 NOVEMBRE 2017 (suite)

② Regroupement des assemblées générales ordinaire, extraordinaire et financière.

Dans sa séance du comité directeur du 19 octobre 2017, celui-ci a souhaité regrouper les assemblées le même jour au même lieu. De ce fait, à compter de l'année 2018, les assemblées se dérouleront au mois de novembre de l'année en cours. La journée des récompenses sera programmée tous les ans, au mois de mai ou juin.

Après avoir donné la parole aux clubs et constaté qu'aucune question n'est posée, monsieur le secrétaire général demande un vote à main levée. N'ayant fait l'objet d'aucune opposition, le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	114 clubs
Pour l'adoption	111 clubs
Contre	2 clubs
Abstentions	1 club.

Le vœu est adopté.

③ Vœux de la commission des coupes et championnats

Monsieur le secrétaire général demande à monsieur Jérôme BOUQUET membre de la commission des coupes et championnats, de venir présenter le vœu du district.

Afin de s'aligner sur les différentes coupes de la L.F.N.A. et de ses 12 districts, la commission souhaite supprimer les prolongations de toutes les coupes de notre district.

Après avoir dialogué avec les présidents de clubs, le vœu est mis au vote. Celui-ci, à la demande des clubs, se fera à main levée.

Nombre de votants	114 clubs
Pour la suppression des prolongations	86 clubs
Contre	23 clubs
Abstentions	5 clubs.

Le vœu est adopté.

Attention, cette modification n'interviendra qu'à partir de la saison 2018//2019.

L'ordre du jour étant épuisé, madame la présidente déclare l'assemblée extraordinaire close et ouvre l'assemblée générale financière.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FINANCIÈRE

① Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 juin 2017 à BALANZAC.

Après lecture, le procès-verbal est adopté à main levée, à l'unanimité des membres présents (114 clubs).

② Présentation du bilan financier de la saison 2016/2017.

Monsieur Bernard CHATEAUGIRON, trésorier général du district, présente les comptes de résultats qui ont été diffusés sur le site du district et sur l'HEBDO spécial assemblée générale du 24 novembre 2017.

③ Intervention du commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes présente son rapport sur la régularité et la sincérité des comptes du district.

« Il n'a été constaté aucune anomalie significative. Nous estimons que les renseignements recueillis nous permettent de nous fonder une opinion sur l'état des comptes. Nous pouvons déclarer que les comptes et les résultats sont sincères ».

Madame la présidente remercie monsieur LEBLANC pour son exposé, son travail et ses conseils.



AG EXTRAORDINAIRE ET FINANCIÈRE À MAZERAY LE 24 NOVEMBRE 2017 (suite)

RESULTAT PAR SAISONS

	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Vente de marchandises	6 119	5 378	5 461	5 178	65	
Production vendue biens	121 349	123 139	124 925	142 286	138 020	
Production vendue services	11 074	4 789	3 532	4 749	11 804	
Subventions d'exploitation	225 485	204 752	195 558	189 961	177 942	
Reprise amortis & transfert charges	4 445		18 267	41 783	48 152	
Autres produits	54 628	63 458	65 286	69 386	69 855	
TOTAL PRODUITS (1)	423 100	401 516	413 029	453 343	445 838	
Achat marchandises	15 185	5 431	8 123	10 980	5 944	
Achat matières premières	21 623	13 784	7 110	11 904	20 109	
Autres achats & charges externes	185 332	148 582	154 050	169 907	160 217	
Impôts & taxes	14 727	8 710	5 121	8 111	7 652	
Salaires & traitements	159 136	134 828	160 391	163 232	148 272	
Charges sociales	66 587	54 339	63 515	58 519	43 676	
Dotations amortissements	16 244	16 444	17 207	17 341	15 450	
Autres charges	568	5 118	4 837	2 673	7 314	
TOTAL DES CHARGES (2)	479 402	387 236	420 354	442 667	408 634	
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	-56 302	14 280	-7 325	+10 677	+37 204	
Total des produits financiers (5)	4 018	1 361	1 699	1 184	1 208	
Total des charges financières (6)	1 957	1 136	422	23	0	
RESULTAT FINANCIER (5-6)	2 061	225	1 277	1 161	1 208	
RESULTAT COURANT (1-2+3-4+5-6)	-54 241	14 505	-6 048	+11 838	+38 412	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	11 000	11 293	8 222	9 444	78 222	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (8)	1 640	33 093	11 417	14 335	48 360	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)	9 360	-21 800	-3 195	-4 891	29 862	
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7)	438 118	414 170	422 950	463 971	525 268	
TOTAL des CHARGES (2+4+8+9+10)	482 999	421 466	432 193	457 025	456 994	
RESULTAT NET	-44 881	-7 295	-9 243	+ 6 947	+ 68 274	



AG EXTRAORDINAIRE ET FINANCIÈRE À MAZERAY LE 24 NOVEMBRE 2017 (suite)

DISTRICT DE FOOTBALL

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	65,00		65,00	0,04	5 177,60	3,40	-5 112	-98,73
70701000 Ventes objets promo.	65,00		65,00	0,04			65	NIS
70750000 refacturation tablettes clubs					2 577,60	1,60	-2 577	-100,00
70770000 Recettes stages					2 600,00	1,71	-2 600	-100,00
Production vendue biens	138 020,00		138 020,00	92,05	142 286,00	93,40	-4 266	-2,99
70210000 Cot. clubs	14 470,00		14 470,00	9,85	15 635,00	10,27	-1 165	-7,44
70220000 Licences arbitres	5 495,00		5 495,00	3,97	5 568,00	3,86	-73	-1,30
70230000 Cot. membres	34,00		34,00	0,02	72,00	0,05	-38	-52,77
70251000 Amendes -absences					460,00	0,20	-460	-100,00
70252000 Amendes arbitrage	5 952,00		5 952,00	3,97	1 700,00	1,12	4 252	250,12
70253000 Amendes championnat	6 130,00		6 130,00	4,00	6 873,00	4,52	-743	-10,80
70255000 Amendes discipline	2 561,00		2 561,00	1,71	4 692,00	3,08	-2 131	-45,41
70257000 Amendes diverses	1 300,00		1 300,00	0,87	58,00	0,04	1 242	NIS
70263000 Frais dossiers championnats	5 748,00		5 748,00	3,83	6 972,00	4,50	-1 224	-17,65
70265000 Frais dossiers - discipline	86 978,00		86 978,00	58,03	90 388,00	59,28	-3 410	-3,78
70271000 Droit d'appels	368,00		368,00	0,26	390,00	0,26	-2	-0,59
70281000 Forfaits seniors	5 190,00		5 190,00	3,48	5 620,00	3,82	-630	-10,81
70282000 Forfaits jeunes	2 142,00		2 142,00	1,43	2 106,00	1,38	36	1,71
70283000 Forfait general	1 632,00		1 632,00	1,09	1 552,00	1,02	80	5,15
Production vendue services	11 803,95		11 803,95	7,87	4 749,30	3,12	7 054	149,54
70410000 Partenariat	500,00		500,00	0,33			500	NIS
70810000 Participation stage	8 741,85		8 741,85	6,00	4 598,00	3,02	4 143	92,10
70820000 Recettes diverses	2 562,10		2 562,10	1,71	151,30	0,10	2 411	NIS
Chiffres d'Affaires Nets	149 888,95		149 888,95	100,00	152 212,90	100,00	-2 324	-1,52
Subventions d'exploitation			177 941,89	118,72	189 961,22	124,89	-12 020	-6,32
74000000 Subventions reçues			177 941,89	118,72	185 534,51	121,89	-7 592,62	-4,06
74100000 Indemnités photocopieur					4 426,71	2,91	-4 426	-100,00
Reprises sur amortis, et prov., transfert de charges			48 151,53	32,12	41 783,26	27,45	6 368,27	15,24
79100000 transfert de charges			2 948,88	1,97	1 370,46	0,90	1 578,42	115,18
79110000 renoncement frais déplacement			27 085,59	18,07	26 864,35	17,65	221	0,82
79120000 Remboursement opam			2 557,50	1,71	7 118,68	4,68	-4 561,18	-61,07
79140000 aides contrats aidés			15 559,56	10,38	6 429,77	4,22	9 129,79	142,91
Autres produits			69 855,36	46,60	69 386,12	45,39	469	0,68
75800000 Produits de gestion courante			879,36	0,59	0,62	0,00	878,74	NIS
75801000 Engagements seniors			21 736,00	14,50	23 306,00	15,31	-1 570	-6,73
75802000 Engagements jeunes			26 646,00	17,78	25 030,00	16,44	1 616	6,46
75810000 Engagements coupes seniors			15 205,00	10,14	14 700,00	9,66	505	3,44
75830000 Recettes coupes			5 389,00	3,60	6 349,50	4,17	-960	-15,11
Total des produits d'exploitation (I)			445 837,73	297,45	453 343,50	297,64	-7 506	-1,55
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			5 943,75	3,96	10 980,14	7,21	-5 037	-45,86
60710000 Objets promotionnels ecussons			2 217,00	1,48	4 150,82	2,73	-1 933,82	-46,57
60720000 Achats librairie					717,27	0,47	-717	-100,00
60730000 Médailles plaquettes diplômes			316,80	0,21	17,10	0,01	299,70	NIS
60750000 tablettes pour clubs			3 409,95	2,27	6 094,95	4,00	-2 685	-44,05
Achats de matières premières et autres approvisionnements			20 109,42	13,42	11 904,14	7,82	8 205	68,03
60130000 Equipements ballons filets			10 486,05	7,00	6 896,87	4,49	3 589,18	55,50
60175000 Petit materiel divers			2 530,59	1,69	611,21	0,40	1 919,38	314,58
60240000 Achats alimentation			7 092,78	4,73	4 596,06	3,02	2 496,72	54,31
Autres achats et charges externes			160 217,02	106,89	169 906,65	111,02	-9 689	-5,99
60610000 Electricité eau gaz			2 414,46	1,61	9 506,73	6,25	-7 092,27	-74,59
60611000 Chauffage			1 523,31	1,02			1 523,31	NIS
60612000 gaz			4 281,95	2,88			4 281,95	NIS



AG EXTRAORDINAIRE ET FINANCIÈRE À MAZERAY LE 24 NOVEMBRE 2017 (suite)

DISTRICT DE FOOTBALL

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
60630000 Fournitures d'entretien	1 490,85	0,88	337,55	0,22	1 153	342,14
60640000 Fournitures de bureau	2 028,18	1,26	2 154,05	1,42	-126	-5,94
60660000 Imprimés fédéraux annuaires	312,00	0,21	552,00	0,36	-240	-43,47
61340000 Location matériels et véhicules	2 131,45	1,42	936,25	0,61	1 195	127,67
61345000 Location matériels divers	1 016,60	0,69	450,00	0,30	566	125,78
61350000 Location photocopieur	67 459,28	45,01	74 641,21	49,04	-7 182	-9,81
61351000 visio conférence			456,00	0,30	-456	-100,00
61401000 Contrat location maintenance	2 855,50	1,90	342,00	0,22	2 513	734,80
61510000 Nettoyage	106,40	0,07	168,20	0,11	-62	-36,89
61520000 Entretien du siège	3 430,86	2,23	4 931,60	3,24	-1 501	-30,43
61530000 Ent. repar. mat. outillage			312,35	0,20	-312	-100,00
61560000 Maintenance photocopieur	5 387,50	3,64	1 893,09	1,24	3 494	184,57
61561000 maintenance iphof			2 718,90	1,79	-2 718	-100,00
61565000 Réparation matériel divers	311,22	0,21	865,20	0,57	-554	-64,04
61600000 Assurances	2 148,96	1,43	2 127,25	1,40	21	0,99
61610000 Abonnement	344,00	0,23			344	N/S
61660000 Frais d'assemblées			13,00	0,01	-13	-100,00
61670000 Frais de stage	10 829,42	7,32	10 717,90	7,04	112	1,03
62130000 Formation personnel extérieur			100,00	0,07	-100	-100,00
62260000 Honoraires	991,25	0,66	4 188,44	2,73	-3 197	-78,23
62263000 Honoraires avocat	485,50	0,32	3 473,70	2,28	-2 988	-89,93
62265000 Honoraires expert-comptable	3 600,00	2,40	4 746,00	3,12	-1 146	-24,14
62340000 Cadeaux	471,02	0,31	360,40	0,24	111	32,83
62380000 Dons			500,00	0,33	-500	-100,00
62500000 Frais de déplacement	34 062,73	22,72	30 836,72	20,26	3 226	10,46
62506200 Déplacements président	482,13	0,32	372,95	0,24	110	29,57
62509800 Déplacements divers	845,86	0,58	2 008,22	1,32	-1 163	-57,91
62560000 Missions et réceptions	713,30	0,48	297,00	0,20	416	140,07
62570000 Frais de réception	146,60	0,10			146	N/S
62610000 Frais postaux	3 481,43	2,32	2 672,78	1,76	809	30,28
62630000 Téléphone district	4 181,79	2,78	4 484,90	2,98	-303	-7,76
62700000 Services bancaires	336,42	0,22	286,76	0,19	50	17,46
62820000 Frais arbitres	1 362,20	0,91	928,00	0,61	434	46,77
62830000 Frais arbitrage pv	74,75	0,05	317,50	0,21	-243	-76,56
62840000 Cotisations	910,00	0,61	1 210,00	0,79	-300	-24,78
Impôts, taxes et versements assimilés	7 662,32	5,11	8 111,03	5,35	-459	-5,65
63330000 Formation continue	3 077,00	2,05	3 729,00	2,45	-652	-17,47
63510000 Taxe foncière	4 182,00	2,79	4 139,00	2,72	43	1,04
63520000 Taxe d'assainissement	393,32	0,26	243,03	0,16	150	61,73
Salaires et traitements	148 271,11	98,22	163 231,97	107,24	-14 960	-9,15
64100000 Rémunérations brutes	137 257,90	91,53	150 429,33	98,89	-13 172	-8,73
64110000 rémunérations personnel extérieur	7 592,14	5,07	5 511,32	3,02	2 081	37,76
64111000 rémunération service civique	1 820,07	1,21	1 275,72	0,84	545	42,75
64120000 Congés payés	1 601,00	1,07	-6 560,00	-4,30	8 161	124,41
64150000 indemnité départ en retraite			12 575,60	8,30	-12 575	-100,00
Charges sociales	43 676,07	29,14	58 519,42	38,45	-14 843	-25,33
64510000 Cot. urssaf	30 001,90	20,02	44 849,28	29,46	-14 848	-39,10
64530000 Cotisations retraite	9 735,93	6,49	14 316,20	9,41	-4 581	-31,99
64535000 Cotisation prévoyance ipsec	1 616,57	1,08	2 103,88	1,38	-487	-23,16
64540000 Cot. assedic			3 183,97	2,09	-3 183	-100,00
64582000 charges sur heures sup			-1 874,00	-1,25	4 874	-100,00
64590000 Charges sur congés	656,00	0,44	-2 690,00	-1,76	3 346	124,39
64750000 Médecins du travail	336,00	0,22	534,43	0,35	-198	-37,07
64770000 Mutuelle	1 329,67	0,89	1 095,66	0,72	234	21,37
Dotations aux amortissements sur immobilisations	15 450,40	10,31	17 340,72	11,39	-1 890	-10,89
68112000 Dotations amort.	15 450,40	10,31	17 340,72	11,39	-1 890	-10,89
Autres charges	7 313,92	4,86	2 672,64	1,76	4 641	173,09
65200000 Subventions collèges	310,00	0,21	2 300,00	1,51	-1 990	-86,51
65400000 Créances irrécouvrables	7 003,34	4,67	372,64	0,24	6 631	N/S
65800000 Charges de gestion courante	0,58	0,00			0,58	N/S



AG EXTRAORDINAIRE ET FINANCIÈRE À MAZERAY LE 24 NOVEMBRE 2017 (suite)

DISTRICT DE FOOTBALL

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Total des charges d'exploitation (II)	408 634,01	442 666,71	-34 032	-7,68
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	37 203,72	10 676,79	26 527	248,47
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Produits financiers de participations	991,04	1 183,55	-192	-16,22
76100000 Produits financiers	991,04	1 183,55	-192	-16,22
Autres intérêts et produits assimilés	217,40		217	NBS
76400000 Revenus titres de placement	217,40		217	NBS
Total des produits financiers (V)	1 208,44	1 183,55	25	2,11
Intérêts et charges assimilées		22,55	-22	-100,00
66100000 Intérêt d'emprunt		22,55	-22	-100,00
Total des charges financières (VI)		22,55	-22	-100,00
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	1 208,44	1 161,00	47	4,05
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	38 412,16	11 837,79	26 575	224,51
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 007,40	-1 007	-100,00
77200000 Produits except. s'ex. antérieurs		1 007,40	-1 007	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	78 222,00	8 437,00	69 785	827,13
77520000 Produit de cession des immobilisations	70 000,00		70 000	NBS
77560000 produits cession immobilisations financé		215,00	-215	-100,00
77700000 Reprise quote part subvention	8 222,00	8 222,00		0,00
Total des produits exceptionnels (VII)	78 222,00	9 444,40	68 778	729,27
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 730,50	14 120,27	5 610	39,73
67100000 Charges except. s'ex.	15 730,50	13 643,78	2 087	15,30
67200000 Charges sur exercices antérieurs	4 000,00	476,49	3 524	740,34
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	28 629,66	215,00	28 414	NBS
67520000 Valeur comptable des éléments actif cédé	28 629,66		28 629	NBS
67560000 valeur nette comptable immo financières		215,00	-215	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	48 360,16	14 335,27	34 025	237,36
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	29 861,84	-4 890,87	34 751	710,65
Total des Produits (I+III+V+VII)	525 268,17	463 971,45	61 297	13,21
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	456 994,17	457 024,53	-30	-0,00
RÉSULTAT NET	68 274,00	6 946,92	61 328	882,93
	<i>Bénéfice</i>	<i>Bénéfice</i>		



AG EXTRAORDINAIRE ET FINANCIÈRE À MAZERAY LE 24 NOVEMBRE 2017 (suite)

Après avoir répondu aux diverses questions concernant les finances de notre district, le trésorier général propose l'adoption de son bilan. À la demande des clubs présents, le vote se fera à main levée. Après vote, les comptes présentés par notre trésorier sont adoptés à l'unanimité (114 clubs).

🕒 Interventions de monsieur ENNJIMI président de la L.F.N.A.

Monsieur Saïd ENNJIMI remercie madame la présidente du district ainsi que tous les présidents des clubs pour l'accueil qui lui a été réservé.

Il s'adresse à madame Pierrette BARROT, pour la féliciter du travail réalisé avec son comité depuis sa prise de fonctions pour redresser une situation financière jugée très préoccupante.

Aujourd'hui les comptes présentés par le trésorier font apparaître un bilan très satisfaisant, il forme le vœu que cela puisse continuer ainsi.

Monsieur ENNJIMI remercie l'ensemble des membres présents à cette assemblée générale qui s'est tenue dans de très bonnes conditions et, souhaite à toutes et à tous une bonne saison 2017/2018.

Clôture de l'assemblée générale financière.

L'ordre du jour étant épuisé, madame Pierrette BARROT, présidente du district clôture cette assemblée générale et vous souhaite une bonne saison 2017/2018.

Remise des récompenses

L'ensemble des clubs et des personnes qui se sont distingués au cours de la saison, ont été récompensés.

Challenge de l'arbitrage

Club de ligue

ST PALAIS SPORT FOOT (arbitres : MM. SARDA Thierry, LEBAS Yohan, BENHASSOUN Djamel)

Clubs de district:

AUNIS AFC (arbitres : TORCHON Jérémy, AZOUACH Najib, GRIZON Aurélien, MICHEAU Anthony)

CS BUSSAC FORET : (arbitres : BERLUREAU Priscilla, BERLUREAU Xavier, HURTAUD Fabrice°)

JS SEMUSSAC : (arbitres : DURAND David, MOREAU Patrick, ROCHE Frédéric).

Arbitres « major » de promotions

Senior D 1:	Quentin RIVASSEAU
Senior D 2:	Samuel CANOT
Senior D 3:	Christophe DHOUET
Senior D 4:	Steevens BERTHONNEAU et Jérémy TORCHON
AA 1:	Thierry LANDRIEU
AA 2:	Jérôme LEGERON
JAD :	Alexandre GAUDRY



AG EXTRAORDINAIRE ET FINANCIÈRE À MAZERAY LE 24 NOVEMBRE 2017 (suite)

CLUBS LAUREATS COUPES JEUNES

Coupe Michel Navas

U16 U17 :

Saintes Foot ES 1

Challenge Départemental

U16 U17 :

EFC DB2S

Coupe U15 René

Cohade :

GJ Estuaire Football

Challenge Départemental

U14 U15 :

Saintes Es 2

Coupe U13 :

ES Rochelaise 1

Coupe U14F/U17F :

US Aigrefeuille 1

Challenge Départemental

U14F/U17F :

CJ Cœur de Saintonge 1

Coupe U10F/U13F :

CJ Cœur de Saintonge

Challenge Départemental

U10F/U13F :

Royan Vaux Afc 1



AG EXTRAORDINAIRE ET FINANCIÈRE À MAZERAY LE 24 NOVEMBRE 2017 (suite)

CLUBS LAUREATS CHAMPIONNATS

1ère Division :

Aviron Boutonnais 1

2ème Division :

A : Diabes Rouges Bcy 1
B : Pont l'Abbé d'Arnoult 1
C : Jonzac ST Germain Fc1

3ème Division:

A : FC Atlantique 1
B : St Sulpice R/ Medis 1
C : Lussant 1
D : Les Gonds 1
E : US La Gemoze 2

4ème Division:

A : Aytéré 2
B : Nieul S/ Mer ASM 2
C : Semussac 2
D : St Porchaire/Corme Royale Fc 2
E : St Savinien/Beurlay 1
F : Avenir de Matha 3
G : Us St André de Lidon
H : Léoville 1

VETERANS:

A : Aytre 3
B : Avenir de Matha 4
C : St Porchaire/Corme Royale Fc 4
D : US Pons 3

FEMININES :

Pôle 16-17 : Meilleure équipe Chte-Mme St Porchaire Corme Royal (2^{ème})

CLUBS LAUREATS COUPES SENIORS ET JEUNES

CLUBS LAUREATS COUPES SENIORS

Coupe Aristide

Métayer:

Saintes Foot ES 1

Challenge Charente

Maritime :

FC St Rogatien

Challenge des

Réserves :

EFC DB25

Coupe des Vétérans :

Fontcouverte alfc 4

Coupe Féminine

Charente-Maritime :

AS La Baie/ESR



AG EXTRAORDINAIRE ET FINANCIÈRE À MAZERAY LE 24 NOVEMBRE 2017 (suite et fin)

MÉDAILLE FÉDÉRALE – Argent

Bernard CHATEAUGIRON

MÉDAILLE LFNA – OR

Hugues BILLAUD - Décédé en Août 2017 (AS Aigrefeuille)

MÉDAILLE LFNA – ARGENT

Jean Louis BARBESSOU

Philippe DUTREUIL

Jamel KOUROGHLI

Christian PITARD

Guy POITOU

Alain RAGEAU

Jean Marc VIGE

PLAQUETTE DISTRICT OR

Daniel TROUSSEREAU

PLAQUETTE DISTRICT ARGENT

Gérard DOYEN

PLAQUETTE DISTRICT BRONZE

Philippe HALFORD

Robert CHAMPION

Patrick CHAUVET

Eric MONGET

Serge PIONNEAU

Jacques PREGHENELLA

Pierrette BARROT

Présidente du district

Robert FERNANDEZ

Secrétaire général



LE FOOT EN MARCHANT : VOTRE NOUVELLE PRATIQUE SANTE

3...2...1...PARTEZ!



Nous sommes en 2017 après JÉSUS CHRIST, toute la Gaule est persuadée que nous ne pouvons plus pratiquer le football après 50 ans...TOUTE ? NON ! Une section « football en Marchant » du club d'**Aulnay** résiste encore et toujours à cette idée. Et la vie n'est pas facile pour les garnisons de conservateurs et partisans de l'immobilisme.

Vous avez plus de 50 ans, vous aimez le football et aimeriez retrouver les joies de le pratiquer en toute modération, Le « Walking Football » ou Foot en Marchant est pour vous. Cette pratique permet aux participants d'entretenir leur capital santé tout en s'amusant. Garder le sens de l'équilibre – Maintenir les facultés Proprioceptives, cardiovasculaires et la tonicité musculaire. Une pratique très ludique. Une pratique de maintien de la vie sociale, permettant de créer et développer les liens (relations) entre les participants.

C'est une quarantaine d'irréductibles, pour la plupart anglais, qui se réunit tous les vendredis matin de 10h30 à 12H au city stade située dans l'enceinte du stade d'Aulnay. Nous sommes allés à leur rencontre. Echauffement, mobilisations articulaires, « toro » puis « passe et suit » avant de jouer quelques matchs de 5 contre 5 en marchant.

Vous souhaitez les rejoindre, C'est avec grand plaisir que les adeptes de la pratique vous accueilleront. Afin d'obtenir plus de renseignements n'hésitez pas à contacter le club d'Aulnay.

Votre club pourrait se lancer dans l'aventure. Afin de vous permettre de tester la pratique le district de football organise des ½ journées de rassemblements sur cette deuxième partie de saison. Prochain rassemblement prévu au mois de Janvier. Pour plus de renseignements, prenez contact avec Ludovic MARTIN Conseiller Technique du Football d'Animation du département.

[AFFICHE CLUB in French](#)

Ludovic MARTIN
CTA Charente-Maritime
Tel : 06 34 53 48 64





ACTIVATION DE LA FMI POUR LES COUPES DEPARTEMENTALES

Le District a activé la fonction FMI pour

- La Coupe A Métayer
- Le Challenge Charente Maritime
- La Challenge des Réserves

Les arbitres doivent continuer à être réglés sur place par les clubs en présence.





TABLEAU DES ACCESSIONS / RETROGRADATIONS DES EQUIPES DE JEUNES SAISON 2017-2018



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

DISTRICT DE CHARENTE-MARITIME DE FOOTBALL



TABLEAU DES ACCESSIONS / RETROGRADATIONS DES EQUIPES DE JEUNES SAISON 2017-2018

« POUR CE QUI EST DE L'AVENIR, IL NE S'AGIT PAS DE LE PREVOIR, MAIS DE LE PREPARER »

ANTOINE DE SAINT EXUPERY

CHAMPIONNAT U13

INTERSAISON

COMMISSION DES JEUNES

POULE ELITE	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

NIVEAU 1	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

NIVEAU 1	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

NIVEAU 2	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

NIVEAU 2	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

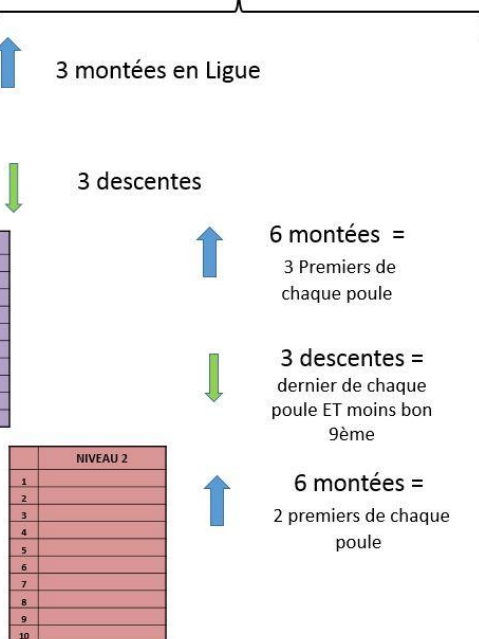




TABLEAU DES ACCESSIONS / RETROGRADATIONS DES EQUIPES DE JEUNES SAISON 2017-2018 (suite)

CHAMPIONNAT U13

NIVEAU 2	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

NIVEAU 2	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

NIVEAU 2	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

X Poules de niveau 3

NIVEAU 3	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

NIVEAU 3	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

NIVEAU 3	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

NIVEAU 3	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

NIVEAU 3	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

NIVEAU 3	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

INTERSAISON

Les trois derniers de chaque poule descendent

Les deux premiers de chaque poule montent / 9 équipes

COMMISSION DES JEUNES

CHAMPIONNAT U15

POULE ELITE	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

NIVEAU 1	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

NIVEAU 1	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

NIVEAU 2	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

NIVEAU 2	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

NIVEAU 2	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

INTERSAISON

3 montées en Ligue

3 descentes

6 montées = 3 premiers de chaque poule

3 descentes = dernier de chaque poule ET moins bon 9ème

6 montées = 2 premiers de chaque poule

COMMISSION DES JEUNES



TABLEAU DES ACCESSIONS / RETROGRADATIONS DES EQUIPES DE JEUNES SAISON 2017-2018 (suite et fin)

CHAMPIONNAT U17

INTERSAISON

Si 5 POULES

POULE ELITE	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

NIVEAU 1	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

NIVEAU 2	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

NIVEAU 2	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

NIVEAU 2	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	



3 montées en Ligue



2 descentes (2 forfaits généraux)



5 montées en « Elite »



1 descente



6 montées =
Les 2 premiers de chaque poule





FUTSAL JEUNES

JEUNES

Le district vous propose la **COUPE FUTSAL JEUNES** pour les catégories **U13 / U15 et U17**

(2 équipes par club maximum)

1er tour : les dimanches 07 et/ou 14 janvier 2018

½ finales : le week-end du 20 et 21 janvier 2018 et/ou week-end du 27 et 28 janvier 2018

Finales : Le 11 février 2018

FESTI Futsal U11 :

U11 : journée Futsal en fête le samedi 30 décembre 2017 A SAINTES – 16 premières équipes inscrites (1 équipe par club maximum)

Les inscriptions doivent parvenir au district via Zimbra **avant le 15 décembre 2017**. Les modalités de pratique seront proposées en fonction du nombre d'équipes inscrites et des salles disponibles.

Pour plus d'informations contacter le responsable de la Commission Football Diversifié

Jean-DAUBA au 06 70 02 33 11

Ludovic MARTIN
CTA Charente-Maritime
Tel : 06 34 53 48 64
lumartin@foot17.fff.fr



COMMISSION

Foot Diversifié



APPEL D'OFFRES

Le District invite les clubs intéressés pour l'organisation des 4 événements ci-après à se faire connaître auprès de nos services **avant le 30 janvier 2018** :

Samedi 7 avril 2018 : Finale Départementale de la Coupe Nationale PITCH U13

Samedi 28 avril 2018 : Finale Challenge Georges Boulogne

Vendredi 18 mai 2018 : Finale des Coupes Vétérans

Dimanche 20 mai 2018 : Finale des Coupes A. Métayer, Challenge Charente Maritime et Challenge des Réserves et Coupe Féminine Seniors 17

Dimanche 3 juin 2018 : Finale Départementale Féminine Coupe des 2 Charentes + Finales Coupes et Challenges des U13 et U17 Filles

Samedi 9 juin 2018 : Finale des Coupes Jeunes

Samedi 22 juin 2018 : Réunion des clubs de Jeunes



LABELLISATION DU BANC DE TOUCHE

Dispositions pratiques

Dans le championnat Senior Départemental 1, l'entraîneur doit être titulaire, au minimum, du diplôme "Animateur Senior ou CFF3 et à jour de sa licence "éducateur" correspondant à son diplôme.

Dans le championnat Senior Départemental 2, l'entraîneur doit être titulaire, au minimum, du diplôme "Initiateur 1er Niveau ou CFF1" et à jour de sa licence "éducateur" correspondant à son diplôme.

Dans le championnat Senior Départemental 3, l'entraîneur n'a pas d'obligation envers ce statut



JONGLERIE U11- U13 - DEFI D'AVANT RENCONTRE

Suite aux observations des rencontres U11 et U13 sur le département, nous avons constaté que le fonctionnement concernant le défi jonglerie d'avant match n'était pas le même sur l'ensemble des secteurs.

Afin d'uniformiser la pratique de la jonglerie lors des rencontres U11 et U13, Nous demandons aux éducateurs de respecter le protocole ci-après Nous vous remercions de la prise en compte immédiate de ce protocole afin de le voir appliquer **dès ce samedi sur les rencontres U11 et U13.**

[Protocole jonglerie U13](#)

[FEUILLE DEFI JONGLERIE U13 2017-2018](#)

[Protocole jonglerie U11 2ème phase 2017/18](#)

[Feuille de DEFI JONGLERIE U11 2ème phase](#)

Ludovic MARTIN
CTA 17





PARTENAIRE

La Cafétéria

Toquenelle

LA CAFÉTÉRIA

Saintes



PARTENAIRE



SPORTCO
LUDOVIC NANGLARD
07 60 31 16 16
61Bd Besson Bey
ANGOULEME



PARTENAIRE

Covered

Affilié

Promocash



BEST OIL
Le Garage Mobile
Réseau National de Mécanique à Domicile

06 33 44 89 14
*Nettoyage, Entretien et Réparation
Automobile à Domicile*



PARTENAIRE



CHARENTE-MARITIME
DEUX-SÈVRES

Le bon sens
a de l'avenir